



Electrification Hors Réseau au Bénin : Rôle du régulateur et étude de cas

Erik HOUNGNINO

Expert Electrification Hors Réseau

Kinshasa-RDC, le 12/072023



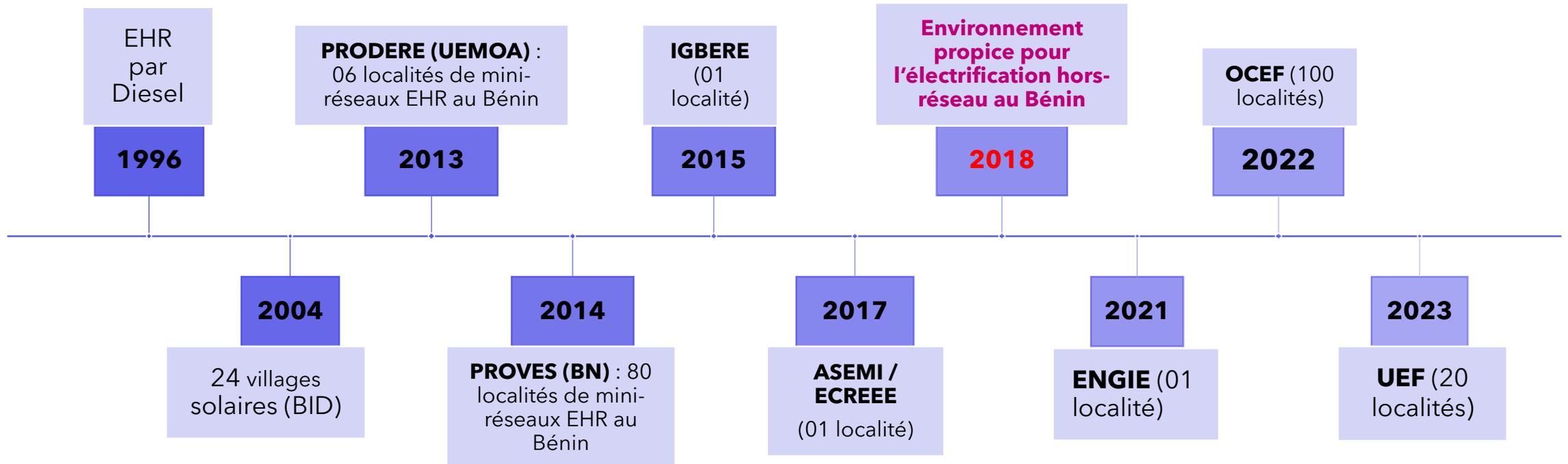
- ❑ **Historique de l'EHR**
- ❑ **Etat des lieux**
- ❑ **Rôle du régulateur**
- ❑ **Etudes de cas**

Historique de l'EHR

Politique et stratégie de l'EHR

Plan directeur de l'EHR

Cadre légal, inst., réglementaire et tarifaire de l'EHR

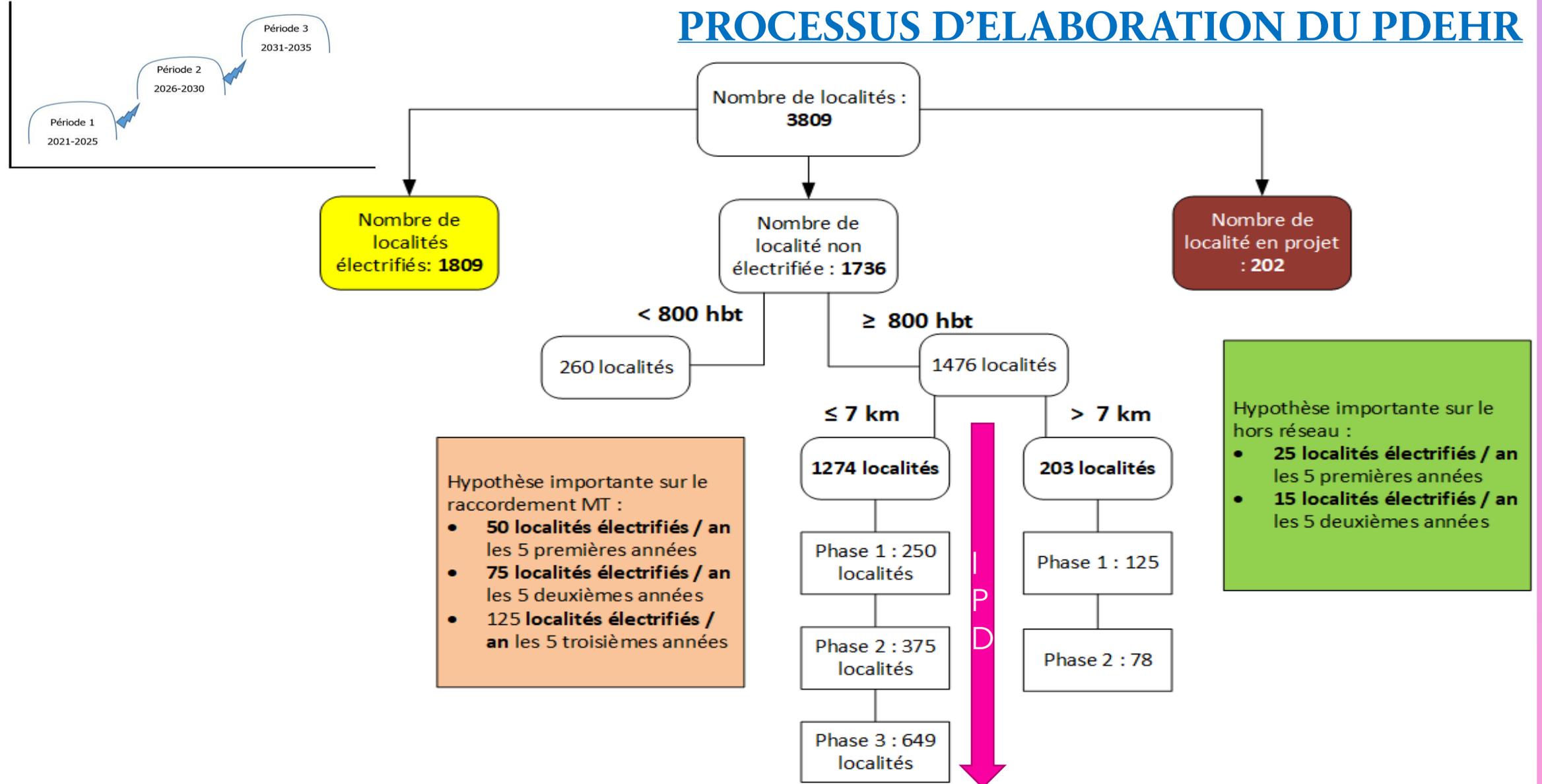


POLITIQUE DE L'EHR

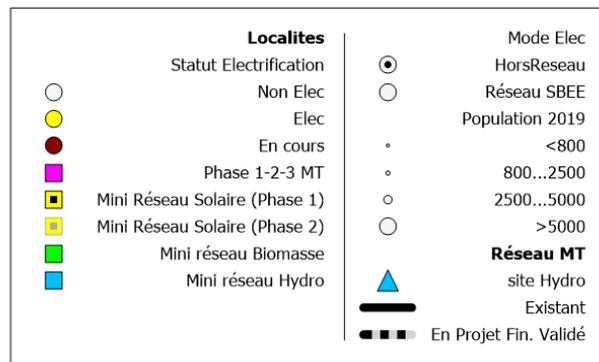
L'objectif **principal** de la politique est de : « mettre en place un environnement attrayant pour le secteur privé et propice à la fourniture d'un service de qualité des populations rurales alimentées par des systèmes hors réseau. La politique et la stratégie couvrent la période 2018-2035 ». Cet objectif se décline en **trois objectifs spécifiques** qui sont exprimés comme suit :

- 1. rendre attrayante la participation du secteur privé à la réalisation et à la gestion de l'électrification hors réseau**
- 2. assurer que l'électrification hors réseau contribue pleinement à l'amélioration du bien-être des populations, au développement économique local, et au renforcement de la gouvernance locale avec une attention particulière pour le genre et l'inclusion sociale.**
- 3. mettre en place une réglementation technique permettant d'assurer un service électrique hors réseau de qualité quasi-équivalente à celui de l'opérateur national.**

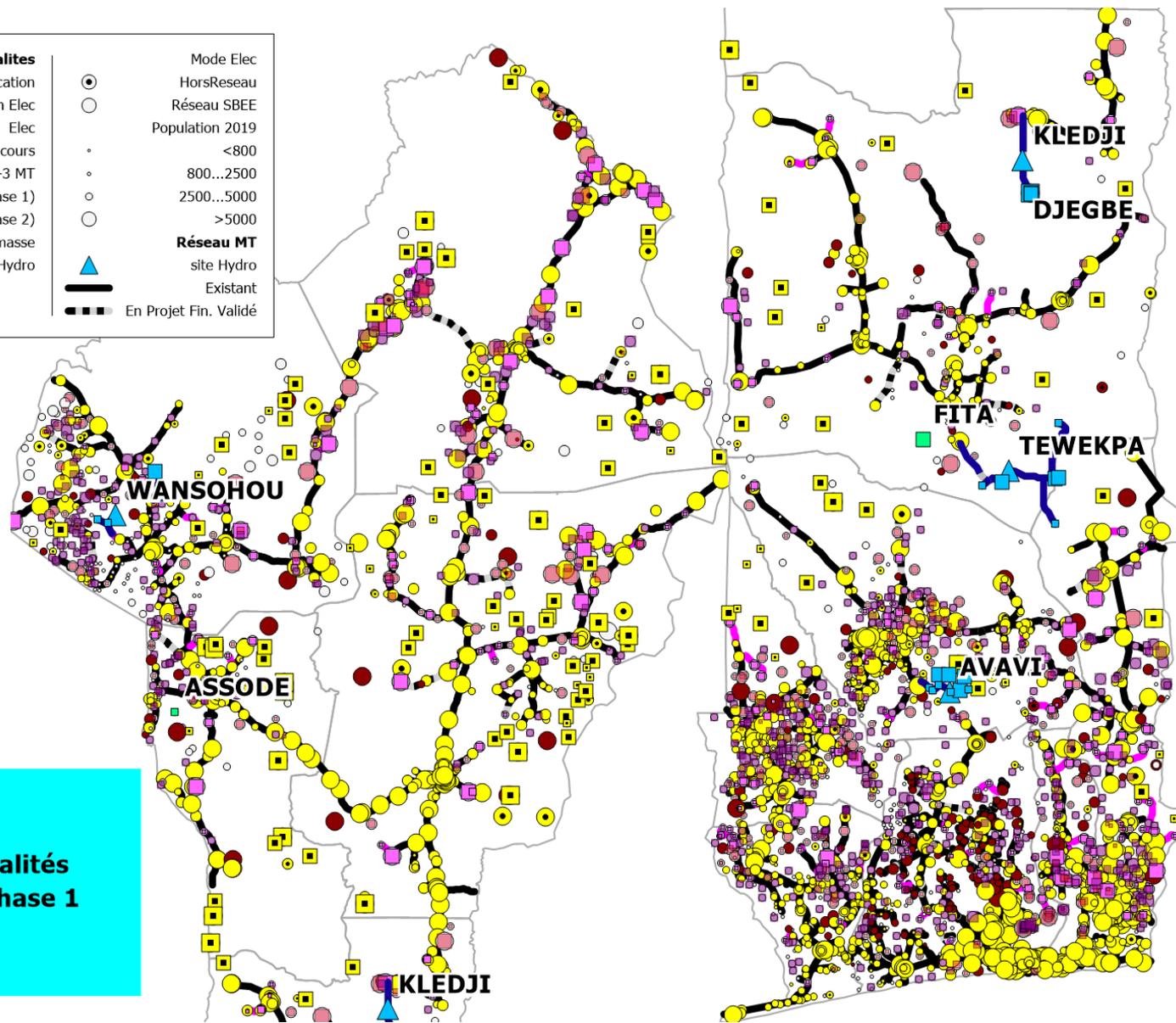
PROCESSUS D'ELABORATION DU PDEHR



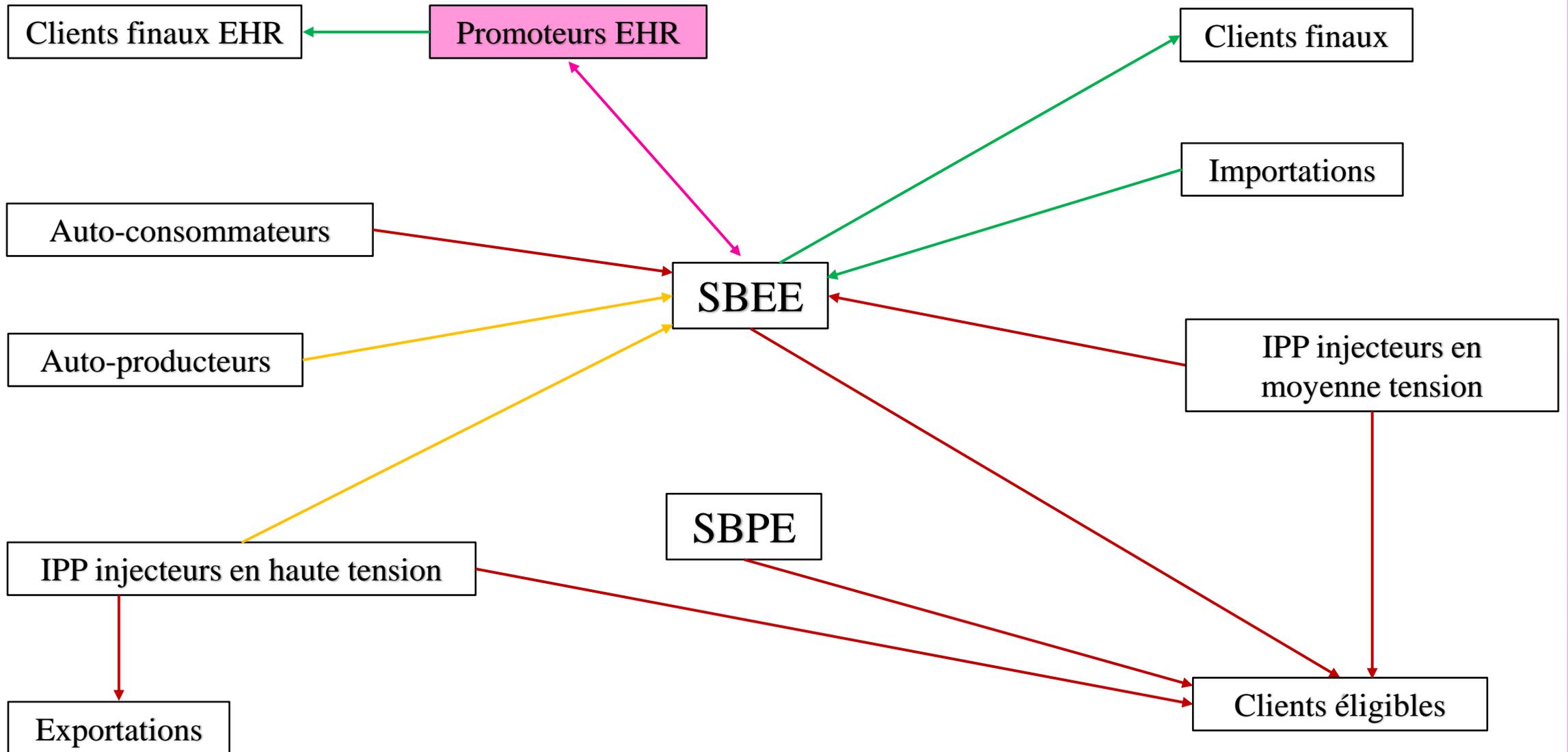
RESULTAT DE LA PLANNIFICATION PDEHR



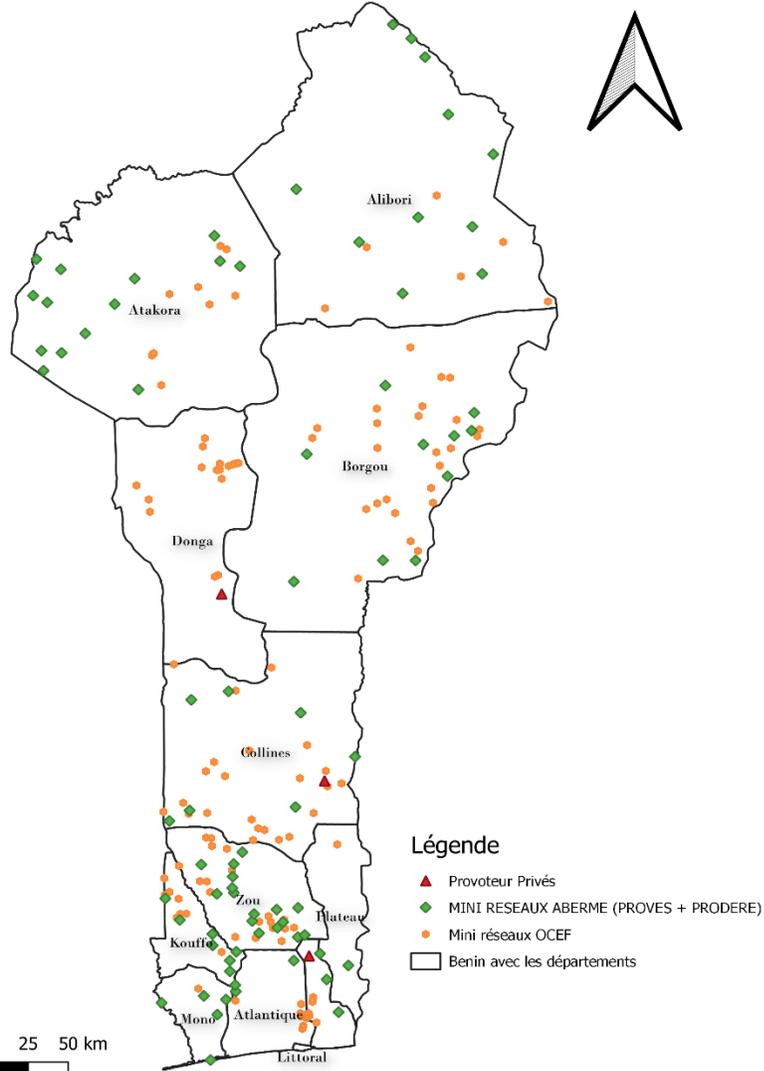
**Carte des Localités
Mini Réseau Phase 1**



INTERACTION ENTRE LES ACTEURS DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DU BÉNIN



Carte des Mini-réseaux au BENIN



ETAT DES LIEUX

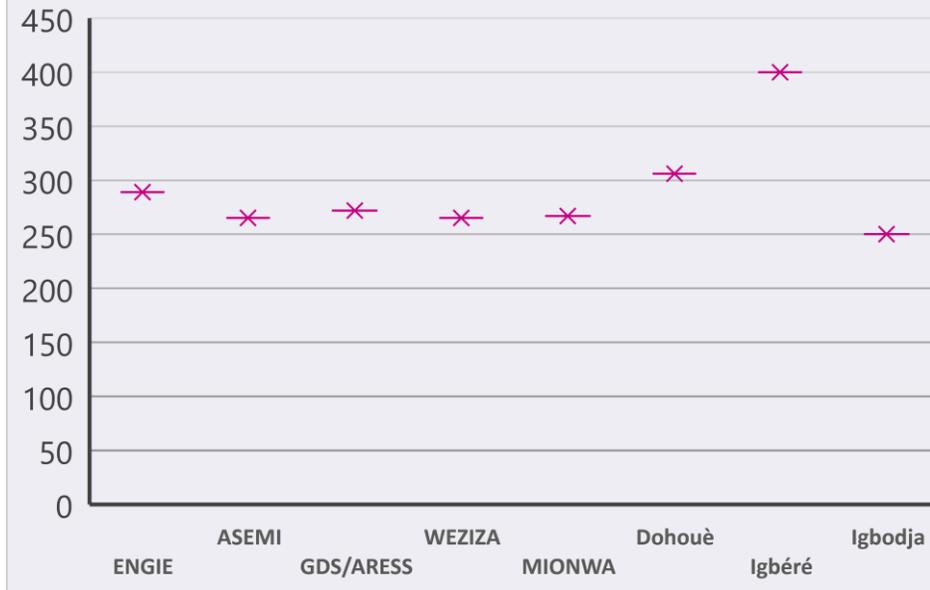
Modalités de mise en œuvre

- Appels à concurrence ;
- Offres spontanées ;
- Contrat marchand

Acteurs

- ABERME;
- ARE

Tarifs moyens appliqués en F/kWh



Promoteurs EHR	F/kWh	USD/kWh
ENGIE	289	0,48
ASEMI	265	0,44
GDS/ARESS	272	0,45
WEZIZA	265	0,44
MIONWA	267	0,45
Dohouè	306	0,51
Igbéré	400	0,67
Igbodja	250	0,42

Tendance à céder les concessions

RÔLES DU REGULATEUR DANS L'EHR

Deux (02) catégories de dispositions légales régissent la mise en œuvre de l'EHR : les dispositions d'ordre **légal** et celles d'ordre **réglementaire** :

Dispositions d'ordre légal (la loi 2020-05 du 1^{er} avril 2020). La loi confère une mission de veille du respect des dispositions ainsi que d'approbation à l'ARE :

- ✓ participe à l'élaboration et veille au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'électricité ;
- ✓ veille au développement rationnel et harmonieux de l'offre d'énergie électrique ;
- ✓ protège l'intérêt général ;
- ✓ veille à la préservation des intérêts des consommateurs et assurer la protection de leurs droits pour ce qui concerne le tarif, la fourniture et la qualité de l'énergie électrique ;
- ✓ veille à la continuité et à la qualité du service public, à l'équilibre financier du secteur de l'électricité, et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité ;
- ✓ veille à l'exercice d'une concurrence effective, saine et loyale dans l'intérêt de l'État, des opérateurs et des consommateurs en matière de production, de transport, de distribution et de vente d'énergie électrique et ;
- ✓ contrôle la régularité du processus d'octroi des titres d'exploitation.

RÔLES DU REGULATEUR DANS L'EHR

Dispositions d'ordre légal (la loi 2020-05 du 1^{er} avril 2020). La loi confère une mission de veille du respect des dispositions ainsi que d'approbation à l'ARE :

L'article 61 du code de l'électricité :

- ❑ précise le régime juridique de l'électrification hors réseau ;
- ❑ précise les activités entrant dans le champ de l'électrification hors-réseau ;
- ❑ rend obligatoire la détention d'un titre d'exploitation :
 - convention de concession : >500kVA
 - Autorisation < 500kVA.

Rôle du Régulateur : Rappel du processus

Outils opérationnels du cadre réglementaire

1 Elaboration d'un modèle tarifaire permettant à l'ARE de conduire les négociations sur les tarifs avec les promoteurs

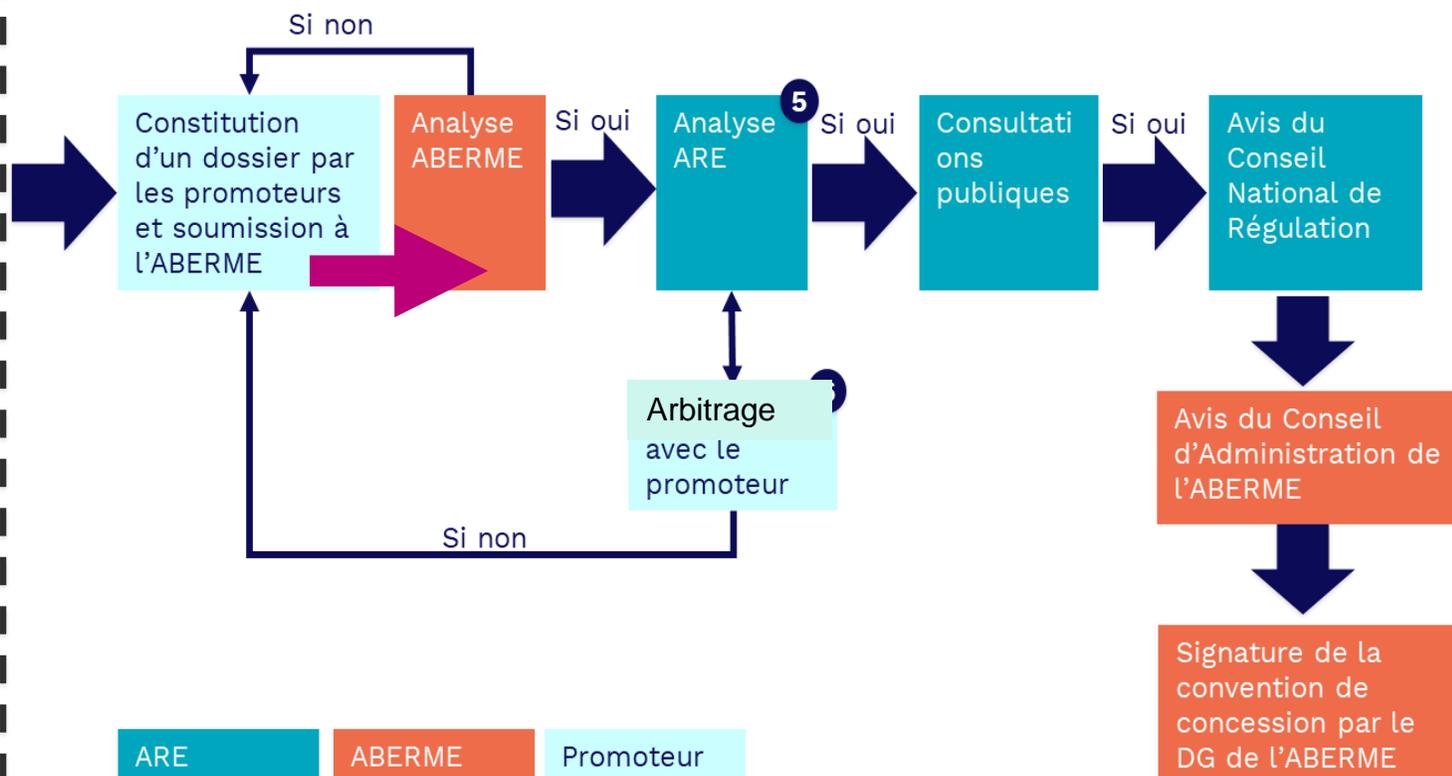
2 Elaboration de cahiers des charge techniques pour la distribution et pour la production

3 Finalisation du texte de convention de concession et clarification de l'ensemble des annexes : celles qui sont exigibles pour la signature, celles qui sont exigibles pour la prise d'effet

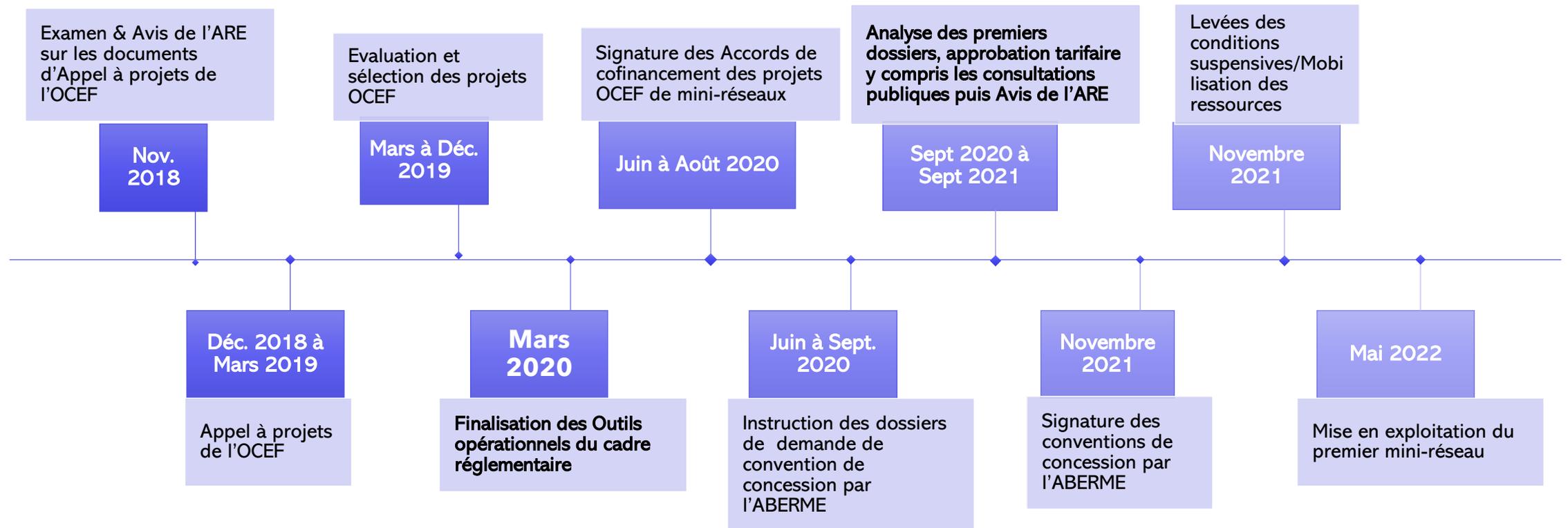
4 Elaboration de critères d'analyse permettant à l'ARE d'apprécier les dossiers : indicateurs techniques, fourchette de coûts

Consultation des promoteurs pour l'ensemble de ces textes et outils

Validation CNR



Etude de cas OCEF



Etude de cas OCEF

KITS SHS

N°	Promoteurs	Résultats
1	BAHAAU 	2514 kits installés (pour 220 femmes et 2294 hommes)
2	ARESS 	4 834 kits installés dont 56 kits SOLI/PME (soit 900 femmes et 3934 hommes)
3	QOTTO 	9505 kits installés (1170 femmes et 8335 hommes)
4	LAGAZEL 	20 872 kits distribués à fin mai 2023.
5	ESF 	4 plateformes café-lumières sont achevés et opérationnels.

Source MCA-Bénin II

Etude de cas OCEF

MINI RESEAUX

06 conventions de concession signées avec l'ABERME pour démarrer l'électrification sur 20 ans de 83 localités du Bénin

- ❑ Localités : 5
- ❑ Convention signée en novembre 2021
- ❑ Nombre de branchements : **2954**
- ❑ (17.724 hbts)

- ❑ Localités : 6
- ❑ Convention signée en novembre 2021
- ❑ Nombre de branchements : **4818**
- ❑ (28.908 hbts)

- ❑ Localités : 40
- ❑ Convention signée en janvier 2022
- ❑ Nombre de branchements : **13 929**
- ❑ (83.574 hbts)

- ❑ Localités : 20
- ❑ Convention signée en décembre 2022
- ❑ Nombre de branchements : **7682**
- ❑ (46.092 hbts)

- ❑ Localités : 20
- ❑ Convention signée en novembre 2021
- ❑ Nombre de branchements : **4230**
- ❑ (25.380 hbts)

- ❑ Localités : 12
- ❑ Convention signée en novembre 2021
- ❑ Nombre de branchements : **8574**
- ❑ (51.444 hbts)



Cas OCEF : Concessionnaires en lice

Promoteur	Nbre de Localités	Puissance installée (kWc)	Coût total du projet (USD)	Cofinancement de l'OCEF (USD)	% du cofinancement OCEF	Tarif moyen (F/kWh)
Energycity Corp Comtel (WEZIZA)	20	337	2 352 429	853 784	36%	265
GROUPEMENT ASEMI S.A	6	1 235	5 517 827	1 986 418	36%	265
GDS INTERNATIONAL/ Blue Solutions /ARESS	12	3 550	9 998 465	4 784 918	48%	272
MIONWA	40	1 400	11 039 805	5 000 000	45%	267
ENGIE	22	2 348	16 333 257	4 976 930	30%	289
	100	8 870	45 241 783	17 602 049		





Difficultés de mise en œuvre

- ✓ Echange au cours de l'élaboration du modèle de convention de concession et du modèle tarifaire;
- ✓ Arbitrage sur les programmes d'investissements ;
- ✓ Détermination du CMPC à appliquer (modèle tarifaire) ;
- ✓ Diversités dans le choix des technologies des promoteurs ;
- ✓ Le choix des localités : conflits de choix entre les promoteurs.
- ✓ Capacité limitée de mobilisation des ressources par les promoteurs :
- ✓ Capacité faible en ressources propres et en opportunités de crédit.

Perspectives pour l'EHR

- Suivi rigoureux de l'exploitation des mini-réseaux pour éviter les asymétries d'informations au cours des révisions tarifaires ;
- Poursuite de l'amélioration du cadre légal et réglementaire ;
- Poursuite de l'amélioration des outils de régulation ;
- Définition d'un tarif d'achat de l'électricité pour l'approvisionnement des promoteurs EHR auprès du réseau du distributeur national (SBEE) en cas arrivée réseau;
- Harmonisation des tarifs pour tout consommateur béninois;

**MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION !!!**